

[La position puritaine à l'égard de l'adultère - suite]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb020_f0015

SourceBoite_020-1-chem | Protestantisme. Pastorale de la chair

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 21/10/2020 Dernière modification le 04/05/2021

et à l'engagement réciproque du mari et de la femme, était considéré comme un péché contre Dieu le Père qui avait ordonné au mari et à la femme de ne faire plus qu'une seule chair et d'être fidèles l'un à l'autre.

Comme Dieu le Père avait béni et honoré le mariage dans l'Ancien Testament, les Puritains firent rapidement remarquer que Dieu le Fils avait de même béni et honoré le mariage dans le Nouveau Testament en naissant de l'union de Marie et de Joseph; en accomplissant son premier miracle aux noces de Cana; en comparant le Royaume de Dieu à une noce, et la sainteté à une robe nuptiale immaculée. Comme autres signes donnés dans le Nouveau Testament de la sanctification du mariage, les Puritains citaient le fait que certains des apôtres étaient mariés et que Dieu continua de mettre à l'honneur le mariage en lui donnant des règles, comme dans l'Épître aux Éphésiens (chap. 5), à l'usage de ceux qui s'y destinaient. Pour les Puritains, la preuve la plus flagrante de l'approbation du mariage par le Fils résidait dans la comparaison (faite par l'apôtre Paul) entre l'union du Christ et de l'Église et l'union du mari et de la femme. L'intimité de l'union spirituelle servait d'exemple à l'union terrestre qui devait exister entre mari et femme. L'amour conjugal était comme un reflet de l'intimité du Christ et de l'Église. Le coït était ainsi l'archétype de l'union mystique du croyant avec le Christ et le Corps du Christ. D'où l'insistance des Puritains sur le caractère sain et nécessaire de l'acte sexuel, et à l'inverse sur l'adultère comme péché contre le Fils et son Corps, l'Église.

Les Puritains tenaient que, dans la consommation du mariage, l'épouse et le mari devenaient participant l'un de l'autre; tous deux ne faisaient plus qu'une seule chair, comme dans le récit de la Genèse. Dans le cas d'un couple chrétien, l'acte du coït, accompli avec l'intention et la technique qui lui étaient propres, conférait au mariage une nouvelle dimension. Les corps mêmes des croyants, devenaient participants de celui du Christ. Et cela impliquait qu'ils n'en fissent aucun usage qui pût déshonorer le Christ et les souiller eux-mêmes. Si l'un d'entre eux ou si tous deux commettaient l'adultère, le même acte conjugal qui faisait d'eux une seule chair unie au Corps du Christ, rendait alors négative la qualité de cette union. S'étant unis à un adultère ou à une catin, ils étaient chassés du Corps du Christ pour avoir amené la honte sur le Christ, ainsi que sur eux-mêmes, et augmenté la possibilité d'accession de bâtards au Royaume de Dieu ³³.

Cet aspect de l'adultère comme péché envers Dieu le Fils était fréquemment mentionné par les Puritains. Ainsi William Perkins rappelait à ses lecteurs que « ...le corps de chaque chrétien, homme ou femme, fait partie du Christ; aussi est-il inconvenant d'unir à une catin ce qui est une partie du Christ ³⁴. » Thomas Becon craignait que le chrétien, membre du Corps du Christ, n'en vînt, en commettant l'adultère, à unir la prostituée ou l'adultère au Corps du Christ ³⁵.

On peut établir rapidement que l'adultère était vu aussi comme un péché

33. PERKINS, *Sermon in the Mount*, p. 53. Les termes de Perkins étaient particulièrement violents : « L'Adultère détruit le Séminaire de l'Église, qui est *semence divine* dans la famille, et il rompt le contrat entre les parties et Dieu, il dérobe un autre des précieux ornements de la chasteté, qui est le don du Saint-Esprit, il déshonore leurs corps, et fait d'eux le temple du diable; et celui qui commet l'adultère fait de sa famille un lieu de débauches... et enfin il amène la vengeance de Dieu sur la postérité. »

34. PERKINS, *A Godly Commentary on Revelation*, p. 301.

35. BECON, *Booke of Matrimonye*, fol. DCIxx v^o.



pas de verso